

FICHE ACTION N°2

Thématique : Gouvernance Participative

TITRE DE L'ACTION

Animation et suivi du PLPDMA

A l'étude

En cours de réalisation

Achevé

Abandonné

OBJECTIF(S)

Animer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 6 ans

Suivre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Régie des déchets SICTOM s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour les années 2021 à 2026. L'article R 541-41-22 CE impose la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration du Suivi pour suivre le PLPDMA et les objectifs fixés. Un bilan du PLPDMA devra lui être présenté tous les ans, une révision est prévue tous les 6 ans. Les actions qui constituent le PLPDMA devront être animées tout au long de sa durée

PUBLIC(S) CIBLE(S)

La Communauté de Communes Val de Gâtine

FLUX IMPACTES

Les déchets des usagers du territoire du SICTOM

ETAPES CLES DE L'ACTION

Validation du PLPDMA par le Conseil Communautaire

Mise en place des actions par ordre de priorités

Animation des différentes fiches actions

Réalisation du bilan annuel

Réalisation du bilan tous les 6 ans

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Nombre d'animations réalisées par action

Nombre de participants

Bilan quantitatif

Bilan qualitatif